

**LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 05 juin 1989 portant création du Diplôme Interuniversitaire FORMATION DES ASSISTANTS DE RECHERCHE CLINIQUE ET DES TECHNICIENS D'ETUDES CLINIQUES, modifié par l'arrêté du 02 juillet 2019

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

**ARRETE**

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2023, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire FORMATION DES ASSISTANTS DE RECHERCHE CLINIQUE ET DES TECHNICIENS D'ETUDES CLINIQUES

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR TABASSOME Simon (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR CHASSANY Olivier - (PU/PH)

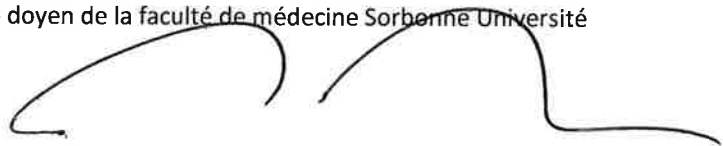
DOCTEUR BERARD Laurence – (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 01 mars 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU